



Au collège de Salazie, une SEGPA bien

Un collège neuf, dans un site exceptionnel

Il a effectivement la réputation d'être un très beau collège, il a ouvert à la rentrée 2001. C'était un projet prévu depuis très longtemps.

Lorsque je suis arrivé dans l'établissement en 1997, j'aurais dû intégrer normalement de nouveaux locaux, le problème foncier a été long à régler, et la construction n'a pu débuter qu'en 2000...

Effectivement, le vieux collège situé en contrebas de la départementale, très encaissé, avec des conditions relativement compliquées, a été reconstruit sur un nouveau site. L'ancien établissement était bâti sur 5 000 m² et le nouveau collège s'étend à présent sur 40 000 m². Il s'intègre parfaitement dans un cadre naturel splendide qui est un des sites touristiques de La Réunion puisque non seulement nous apercevons le «Piton des Neiges», point culminant de l'île, mais on est aussi en face du «Voile de la Mariée», un ensemble de cascades qui sortent aux 2/3 de la montagne, qui tombent en s'élargissant sur le flanc de celle-ci et qui forment une sorte de voile blanc, d'où l'appellation voile de la mariée. On peut dire que le collège est une réussite architecturale et qu'il est vraiment bien inséré dans le paysage.

Le collège du Cirque de Salazie

Nous accueillons 625 élèves aujourd'hui, mais nous en avons compté jusqu'à 700. Cette baisse est liée à la démographie du Cirque. Ce n'est pas un effectif très important par rapport aux autres collèges de l'île, mais il correspond à la construction en terme de nombre de salles et d'équipements collectifs. On ne pourrait guère aller au-delà. 630 à 650 élèves c'est un bon équilibre pour ce collège et le vaste site de quatre hectares est un facteur apaisant.

Le secteur de recrutement des élèves est vaste, c'est ce qui caractérise le cirque de Salazie composé du village central de Salazie et de ce que l'on appelle les «écarts» qui vont jusqu'à 25 km à la ronde

et dont les noms évoquent l'environnement naturel (« Mare à citrons » où se trouve le nouveau collège, « Mare à goyaves », « Mare à poules d'eau », « Bois de pomme »...). La caractéristique, c'est un habitat éclaté, donc une utilisation des transports scolaires pour 93 % des élèves. Le projet de reconstruction avait fait l'objet de plusieurs hypothèses dont une qui envisageait de répartir le collège sur plusieurs sites géographiques. Cette idée a été abandonnée car elle posait beaucoup de problèmes techniques, mais au départ il avait été envisagé de bâtir le collège en plusieurs unités et d'installer ces unités là où résidaient les élèves plutôt que de les faire venir de chez eux à un collège central.

Les élèves sont donc transportés et pour certains les trajets dépassent parfois 1 heure. Cela oblige les élèves les plus éloignés à se lever à 5 h 30, ce qui effectivement n'est pas l'idéal en terme de travail scolaire à la maison car ils se lèvent de bonne heure, et rentrent tard.

Une réflexion est engagée depuis un certain temps sur l'opportunité d'un internat. On est convaincu de son intérêt sur le plan pédagogique. Il permettrait aux élèves les plus éloignés de rester sur place et de bénéficier de structures de travail et de loisirs. Il permettrait d'organiser certaines sorties l'après-midi, ce qui est pour le moment impossible à Salazie. Actuellement, si nous envisageons une sortie, il faut être rentré à 16 h 30 pour le départ des cars vers les «écarts». Le conseil général nous demande évidemment d'en justifier le besoin, et lorsque nous interrogeons les parents d'élèves par enquête, les réponses sont très claires : 80 % des parents ne souhaitent pas d'internat. Il y a probablement un problème culturel à Salazie. Les familles ne laissent pas leurs enfants s'éloigner très facilement. Elles vivent dans un environnement très rural, élèvent des animaux (poules, cochons...); les enfants peuvent donc, dans un certain nombre de cas, être mis à contribution quand ils rentrent de l'école pour s'occuper des animaux. Si ces enfants venaient à être placés en internat, ils ne pourraient plus aider les parents.

Le prélèvement sur la bourse du coût de l'internat (pourtant peu élevé), donc la perspective de ne toucher qu'une bourse

partielle, est une autre cause du peu d'enthousiasme manifesté.

Plus généralement, certaines familles de Salazie ont parfois du mal à laisser leurs enfants participer aux sorties et voyages organisés par l'école...

Une population non agricole, en milieu rural

C'est une population qui vit dans un milieu rural mais qui en fait n'est pas composée d'agriculteurs. Les gens qui vivent de l'agriculture ne représentent que 13 % des parents d'élèves, ce qui est relativement peu. Une forte proportion des chefs de famille est sans emploi (57 %). Les gens habitent généralement des maisons individuelles avec un bout de terrain. L'enclavement fait que les familles sortent peu du Cirque de Salazie, et vivent en vase clos ce qui occasionne des problèmes relationnels qui naissent dans les «écarts» et qui se répercutent parfois au collège. Nous pouvons ainsi avoir des rivalités entre «écarts», une sorte de «guerre des boutons» qui oppose parfois « Mare à vieille place » à « Mare à poules d'eau ». Voilà pour l'aspect folklorique, mais cela a parfois des côtés désagréables, il faut désamorcer des conflits assez virulents, mais c'est tout de même une situation que nous maîtrisons, car cela n'a jamais dégénéré.

Pour suivre des études après le collège, il faut, c'est une autre difficulté, sor-



intégrée dans son environnement

Parole à Claude COLARD, principal du collège Auguste Lacaussade à Salazie

tir du cirque. Un indicateur : le taux d'orientation en seconde (donc orientation vers les études longues) est chroniquement inférieur à la moyenne académique, donc très faible, 31 % l'an dernier.

Ce chiffre est symptomatique du problème de repli déjà évoqué qui a pour conséquence une certaine réticence des enfants à s'éloigner de leur lieu de résidence de façon importante et durable. Donc orientation plutôt vers les études courtes (en LEP) et un taux d'abandon d'études à l'issue de la seconde plus important que la moyenne.

La SEGPA du collège, une SEGPA très largement ouverte sur son milieu et qui peut, pour les élèves les moins armés, apporter la réponse au problème que l'on vient d'aborder, à savoir des enfants qui souhaitent rester dans leur milieu.

C'est une SEGPA de 64 places. Il y a 4 niveaux et une classe par niveau. Les élèves qui rentrent dans cette structure ont généralement des difficultés à suivre un cycle général, et ont

besoin d'un renforcement des matières de base ; c'est la raison pour laquelle au collège, des professeurs des écoles interviennent en SEGPA. A partir de la 4^e, les élèves reçoivent une préformation professionnelle. Ils sont initiés à quelques filières professionnelles. Au niveau du collège de Salazie, nous en proposons quatre : floriculture, maintenance des bâtiments de collectivités (MBC), c'est à dire : plomberie, maçonnerie, électricité, la 3^e filière est liée à l'hébergement avec deux formations. L'une liée à l'hébergement proprement dit qui consiste à initier les élèves au service de table, à la tenue de chambres d'hôtels et l'autre est le corollaire de cette section : Agent Polyvalent de Restauration (APR) qui confectionne les repas. Ces deux formations sont complémentaires dans le domaine de l'hébergement.

Il est à noter que nous faisons bénéficier les élèves de 3^e d'insertion de la structure SEGPA puisqu'ils passent en moyenne 3 heures par semaine dans les différents ateliers pour affiner leur projet d'orientation.

Par rapport à l'hébergement et l'hôtellerie, y a-t-il pour les élèves des possibilités de travaux pratiques dans ces domaines ?

Ces 4 filières professionnelles constituent un projet qui existait avant mon arrivée. Je l'ai pris en cours et l'ai porté. La reconstruction a permis d'intégrer la SEGPA dans les locaux du nouveau collège.

L'objectif était d'ouvrir et de mettre en synergie les 4 ateliers qui permettraient aux élèves d'affiner leur projet d'orientation dans l'optique d'une poursuite d'études, mais également, pour ceux qui ne continueraient pas (c'est un fait qui existe et que nous ne pouvons nier), d'acquérir des compétences transversales pouvant être réinvesties



localement, par exemple dans le tourisme qui se développe sous la forme des chambres d'hôtes.

Nous avons certains élèves qui se tournent vers des solutions de ce type dès lors qu'ils ne poursuivent pas d'études et qui arrivent parfois à s'employer, travaillant par exemple dans des restaurants, même ponctuellement. Nous souhaitons, parallèlement au projet d'orientation des élèves de SEGPA qui reste prioritaire, finaliser les alternatives locales en organisant des formations qualifiantes pour ceux qui ne pourraient ou ne souhaiteraient pas poursuivre après le collège. Leur insertion n'en serait que facilitée.

Il n'y a pas au départ de spécialisation, les élèves tournent dans les 4 ateliers afin de découvrir le monde du travail au travers de 4 secteurs différents. En 3^e, leur projet d'orientation doit se préciser. Ils doivent se fixer sur un des ateliers. Même si on souhaite retarder le plus possible ce moment, c'est tout de même plus structurant pour eux de choisir une spécialité après avoir tourné dans tous les ateliers. Bien entendu, ceci n'interdit pas une poursuite d'études dans une autre voie. C'est le cas, actuellement de quatre anciens élèves de la SEGPA.

Les ateliers de restauration et d'hébergement dans l'établissement sont ouverts au public

Les élèves des sections APR et hébergement ont des exercices pédagogiques en situation réelle. La SEGPA, et c'est une singularité du collège de SALAZIE, dispose de 5 chambres (chambres d'hôtes). Elles sont ouvertes au public ; même si ce n'est pas très fréquent, il arrive parfois que des clients retiennent des chambres. Tout un travail se met en place... cela va de la réservation téléphonique du client, la préparation des chambres, le service de petit déjeuner, à l'organisation du service de nettoyage de la chambre après le départ



du client. Pour ce qui est du service en salle et de la préparation des repas, nous avons un restaurant d'application qui fonctionne une à deux fois par semaine. Les repas sont confectionnés par les élèves de section APR et servis par les élèves de la section hébergement.

Le contact se fait donc avec une véritable clientèle (largement composée d'enseignants du collège ou de relations). Nous avons parfois des clients de passage qui sont totalement extérieurs au système.

La section MBC, parfois mise à contribution pour les problèmes de maintenance et petits travaux d'aménagement, trouve également là un terrain d'expérimentation.

Des postes d'enseignants adaptés à la situation

Nous avons 4 PLP, soit 1 par spécialité. L'équipe de la SEGPA est complétée par 4 professeurs des écoles pour les cours d'enseignement général, le renforcement des connaissances de base, en 6^e et 5^e qui eux ne bénéficient pas des ateliers professionnels.

Pour l'enseignement de l'anglais, on se heurte aux difficultés de faire intervenir des professeurs du collège en SEGPA, liées aux moyens d'une part, mais aussi à l'inquiétude d'aller «affronter» une population scolaire réputée plus difficile qu'une population de collège, mais certains s'en sortent très bien.

tra pour la première fois de faire intervenir quelqu'un en anglais sur l'ensemble des classes de SEGPA.

Cette année les élèves de SEGPA ont des cours d'EPS et d'anglais encadrés par les professeurs du collège et un intervenant en arts plastiques, un intervenant extérieur, par le biais d'un projet financé par le conseil général.

Avec le collège de la vocation, le conseil général finance les projets pédagogiques

Le Conseil général finance les actions pédagogiques des collèges à travers ce qu'il appelle «le collège de la vocation». Ces financements peuvent être très importants dans la mesure où, au départ, ils ont été peu sollicités par les collèges, il y avait donc une manne importante à se répartir entre les volontaires. Cette manne a tendance à diminuer, mais reste toutefois relativement importante. Pour 2002-2003 le total de la subvention obtenue du Conseil général par notre collège au titre du «collège de la vocation» dépasse notre dotation de fonctionnement.

Des intervenants extérieurs sont rémunérés via le «collège de la vocation», mais surtout ces crédits permettent d'assurer le financement des transports scolaires lors des sorties pédagogiques. Ils sont d'un coût exorbitant à Salazie... par exemple, pour aller en sortie à St-Denis (qui n'est qu'à 30 km environ), un aller/retour nous coûte environ 450 € et quand on multiplie ce coût par le nombre de classes ou par le nombre de demandes de sorties qui nous parviennent, on se rend vite compte que c'est exorbitant. Sans ces crédits, je dois reconnaître que nous aurions beaucoup de difficultés à financer les sorties des élèves. C'est une source de financement vraiment originale, mais je ne sais pas si elle existe ailleurs. Elle est notamment abondée par une taxe. Le Conseil général a instauré une taxe sur le tabac et cette taxe alimente les fonds qui sont attribués aux collèges pour les projets pédagogiques. C'est une spécificité de La Réunion.

Pour l'an prochain j'ai obtenu deux 2 demi-postes, 1 en EPS et 1 en Anglais. C'est la première fois que j'ai une dotation convenable et autant de moyens pour la SEGPA... ces deux demi-postes seront soit pour un titulaire remplaçant, soit pour un contractuel, ceci permet-



Es-tu depuis longtemps sur le poste ?

Je termine ma 6^e (et dernière) année. J'ai passé 4 ans dans l'ancien collège dans des conditions matérielles beaucoup plus difficiles. C'était un challenge quotidien pour trouver des solutions en matière de transport scolaire, d'accueil dans les salles, de maintenance du matériel, tout était extrêmement compliqué. Depuis deux ans, nous avons pu vivre une reconstruction de l'établissement. C'est un nouveau départ et je fais bien la distinction entre les 4 ans passés dans l'ancienne structure et les 2 ans dans la nouvelle. Le nouveau collège est splendide et nous avons, je pense, atteint notre vitesse de croisière. Nos projets nous permettent de compléter certains équipements.

Parlons de l'isolement du principal de Salazie... certes le paysage est tout à fait extraordinaire, mais cela ne doit quand même pas être chose facile que de décider d'y venir.

C'est vrai, et même si le site est somptueux on ne peut pas rester assis tout le temps à le contempler. Il y a c'est vrai un réel problème d'isolement que l'on ne peut nier. L'enclavement de Salazie n'est pas toujours facile à gérer.

Personnellement je quitte régulièrement Salazie pour le soleil de la côte Ouest de l'île

où j'ai un pied à terre. Je me régénère le week-end et fais le plein de soleil (car il pleut beaucoup ici, mais pas autant que la réputation le laisse entendre), c'est un endroit très humide. Même si le cadre est magnifique, il est impératif d'avoir des occasions de s'évader, et d'avoir des activités pour ne pas se laisser envahir par la déprime. Il est vrai que lorsque l'on a une activité qui occupe la journée, on ne ressent pas pesamment l'isolement. Le principal travaille, mais parfois le conjoint n'a pas forcément un emploi et vit très difficilement l'isolement de Salazie, je préfère prévenir les éventuels candidats... Aller voir un spectacle ou un film au cinéma n'a rien de simple à Salazie. Même si quelques loisirs sont possibles à St André (à 15 km, ville la plus proche sur le littoral), l'essentiel des activités se situe à St-Denis qui est à 35 km par une route pas toujours facile. Sortir de Salazie nécessite une réelle organisation ; dans la semaine ce n'est pas évident d'avoir des activités culturelles !

C'est ma 10^e année dans l'île. J'ai été pendant 4 ans proviseur adjoint du lycée Amiral Lacaze à St-Denis ; Salazie est mon premier poste de chef. L'an prochain je retourne à St-Denis en LP. Après 6 ans «d'éloignement», je vais apprécier d'autant plus le retour à St-Denis où je pourrai trouver beaucoup plus facilement des loisirs culturels, voire sportifs.

Même si Salazie n'a pas toujours été facile, je dois reconnaître que c'était bien quand même. Partir en laissant derrière soi un établissement neuf avec des conditions et des équipements convenables, est une grande satisfaction.

Chronique juridique

Pascal BOLLORÉ

L'exercice du droit de grève et ses limitations dans l'Éducation Nationale

Le débat était vif à la mi-mai sur les limites du droit de grève. Pascal Bolloré a alors rédigé ce texte immédiatement communiqué aux secrétaires académiques et départementaux. Nous le publions ici en chronique juridique.



Autorisée dans le secteur privé par la loi du 25 mai 1864, la grève ne l'est dans le secteur public que depuis 1946. Elle y était jusqu'alors déclarée incompatible avec la mission de service public, puisque portant atteinte au principe de continuité de ce dernier.

LE DROIT DE GRÈVE EST UN PRINCIPE DE VALEUR CONSTITUTIONNELLE.

Ainsi le préambule de la constitution de 1946¹ l'édicte-t-il en apportant cependant et immédiatement une limitation au caractère général de sa portée : *Le droit de grève s'exerce dans le cadre des lois qui le réglementent*².

De fait, le législateur reçoit-il de la constitution le pouvoir de limiter le droit de grève ; limitation pouvant aller jusqu'à l'interdiction totale. Par cette disposition limitative « les constituants ont entendu marquer que le droit de grève est un principe de valeur constitutionnelle, mais qu'il a des limites et ont habilité le législateur à tracer celles-ci en opérant la conciliation nécessaire entre la défense des intérêts professionnels, dont la grève est un moyen, et la sauvegarde

